

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 21 du 31 mai 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les dispositions particulières de prévention des risques d'exposition aux champs électromagnétiques concernant le personnel civil et le personnel militaire relevant du titre II du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense.

Du 14 mai 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant les dispositions particulières de prévention des risques d'exposition aux champs électromagnétiques concernant le personnel civil et le personnel militaire relevant du titre II du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense.

Du 14 mai 2018

NOR A R M H 1 8 1 3 2 9 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Instruction n° 302143/DEF/SGA/DFP/PER/5 du 18 août 2003 (BOC, 2003, p. 6299 ; BOEM 125.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 125.1

Référence de publication : JO n° 116 du 23 mai 2018, texte n° 16 ; signalé au BOC n° 21/2018.

JO n° 116 du 23 mai 2018, texte n° 16